



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 5 Août 2019*

# PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 05 AOÛT 2019

-----  
Cliquez sur l'acte souhaité pour y accéder  
directement  
-----

***Décision n° DRAAF GE/SG/2019-1 du 5 Août 2019*** portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

***Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-16 du 5 Août 2019*** portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

***Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-18 du 5 août 2019*** portant subdélégation de signature pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer.

***Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-17 du 5 août 2019*** portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes hors action éducatrice et de désaffectation des biens meubles et immeubles des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

***Décision n° DRAAF GE/SG/2019-19 du 5 août 2019*** portant subdélégation de signature pour la gestion des fonds européens

***Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-20 du 5 août 2019*** de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

***Annexe à la subdélégation de signature DRAAF Grand Est à la Décision N° DRAAF/Grand Est/SG/2019-20*** de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt**

**Décision n° DRAAF GE/SG/2019-15  
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service**

**La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,**

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRİ en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017/31 du 21 février 2017 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en matière de fonctionnement de ses services ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est et en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 susvisé et de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme ROGY Catherine, Mme DEBERNARDI Hélène et M. FABBRİ Benoît directeurs régionaux adjoints, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

### **Article 2 :**

Pour les matières mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 susvisé, ainsi qu'à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, à l'exception des décisions individuelles relatives :

- au congé parental ;
- à l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- à l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- aux disponibilités de droit ;
- aux disponibilités d'office ;
- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activités ;
- à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe,

délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'ensemble des actes, décisions et correspondances.

#### **1° En matière d'administration générale :**

- M. GUYOT Patrice, secrétaire général, M. SIMONNOT Jérémie, secrétaire général adjoint, M BRESSOLETTE Pierre-Irénée, responsable d'antenne de Strasbourg, Mme PERRIN Ghislaine, responsable d'antenne de Metz, dans la limite des attributions du secrétariat général,
- Mme VAN DEN BROUCKE Marie-Pierre, cheffe du pôle budget et logistique du secrétariat général dans la limite des attributions de ce pôle,
- Mme CARBONNEAUX Isabelle, cheffe du pôle formation continue dans la limite des attributions de ce pôle,

- Mme NGUYEN Thang Nga, cheffe du pôle missions et systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce pôle.

## 2° En matière d'économie agricole et agroalimentaire :

- M. GUILLET Raphaël, chef du service régional de l'économie agricole et agroalimentaire, et Mme BARTEAU Aurélia et M. LEDOUX Hervé ses adjoints, dans la limite des attributions de ce service.
- M. AUBRY Dominique, M. GUEUTIER Vincent et M. SIMON Laurent, responsables d'antenne du pôle FranceAgriMer et filières, dans la limite des attributions des antennes de proximité.
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme JAMMET Anabel, cheffe du pôle compétitivité des entreprises, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.

## 3° En matière de formation et du développement :

- M. BÉJOT Laurent, chef du service régional de la formation et du développement, et M. NOËL Christophe adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. GUILLIN Stéphane, chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme CLOUCHOUX Joëlle, cheffe du pôle examens et responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement, dans la limite des attributions de ce pôle et de celles de l'antenne de proximité de Strasbourg.
- M. CONCEICAO Philippe, chef du pôle éducation et animation, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme BRASSENS Sylvie, responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement à Châlons en Champagne, pour les actes relevant de cette antenne.

## 4° En matière de prestations comptables, pour les missions exercées par le centre de prestations comptables mutualisé des services déconcentrés des ministères respectivement en charge de l'agriculture et de l'écologie en région :

- Mme BLACHUT Laurence, cheffe de service du centre de prestations comptables mutualisé, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme LEMPEREUR Dany, cheffe de l'antenne de proximité de Châlons-en-Champagne, dans la limite des attributions de cette antenne.
- Mme HONORÉ-MOLARD Annick, cheffe de l'antenne de proximité de Metz, dans la limite des attributions de cette antenne.
- M. TAUZIN Davy, chef de l'antenne de proximité de Strasbourg, dans la limite des attributions de cette antenne.

## 5° En matière de politique de l'alimentation :

- M. HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation, et Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme SCHELL Amélie, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Reims, dans la limite des attributions de ce pôle.

- Mme MAURICE Isabelle, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Strasbourg, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. François RICATTE, adjoint au chef du pôle assurant l'intérim du chef du pôle inspections mutualisées site de Metz, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. GERLIER Matthieu, chef du pôle coordination, pour les actes relevant de ce pôle.
- M. PIERREL Romaric, pour le pôle santé des forêts Nord-Est, pour les actes relevant de ce pôle.

6° En matière de forêt et du bois :

- Mme WURTZ Isabelle, cheffe de service régional de la forêt et du bois, et M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service dans la limite des attributions de ce service.
- M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable, dans la limite des attributions de ce pôle.

7° En matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- M. SKRABO Sylvain, chef du service régional de l'information statistique et économique, et M. ROSE Tristan adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- M. WATTELIER Philippe, chef du pôle synthèses et conjoncture, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. JACQUEMOT Benoît, chef du pôle enquêtes et analyse territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme FRUMHOLZ Hélène, cheffe du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM) et veille territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.

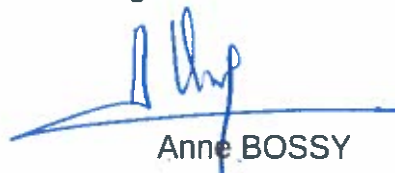
**Article 3 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-09 du 18 juin 2019 est abrogée.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 05 août 2019

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-16  
portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée,  
de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP)  
et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation  
et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des  
directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016  
portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-  
Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant  
nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août  
2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant  
nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février  
2019 ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2016/05 du 4 janvier 2016 n°2017/31 du 21 février 2017, portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, puis Grand Est ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/330 en date du 31 juillet donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est pour le fonctionnement de la DRAAF ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/331 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/332 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est , et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n°2019/331 (*RBOP*) et n°2019/332 (*RUO*), subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mmes ROGY Catherine, DEBERNARDI Hélène et M. FABRI Benoît, directeurs adjoints,
- M. GUYOT Patrice, secrétaire général et M. SIMONNOT Jérémie, secrétaire général adjoint,
- et en cas d'empêchement de MM. GUYOT Patrice et SIMONNOT Jérémie, la délégation pourra être exercée par Mme VAN DEN BROUCKE Marie-Pierre, cheffe du pôle budget du secrétariat général.

### **Article 2 :**

Pour les matières mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :



- 1°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :

- M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme JAMMET Anabel, cheffe du pôle compétitivité des entreprises,
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires,
- Mme WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois,
- M. VIADER Stéphane, adjoint à la cheffe de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- M. RICHARD Hervé, chef du pôle gestion forestière durable.

- 2°) Pour le programme 775 :

- M. GUILLET Raphaël, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé et Mme BARTEAU Aurélia, adjoints au chef de service,
- Mme PONSARDIN Christelle, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires.

- 3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. HAESSLER Christian, chef de service régional de l'alimentation,
- Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service,
- M. GERLIER Mathieu, chef du pôle coordination.

- 4°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :

- M. SKRABO Sylvain, chef de service régional de l'information statistique et économique,
- M. ROSE Tristan, adjoint au chef de service.

- 5°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 333

- M. BRESSOLETTE Pierre-Irénée, responsable de l'antenne de Strasbourg du secrétariat général,
- Mme PERRIN Ghislaine, responsable de l'antenne de Metz du secrétariat général,
- Mme CARBONNEAUX Isabelle, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

- 6°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP déconcentré du programme 143 :

- M. BEJOT Laurent, chef de service régional de la formation et du développement,
- M. NOËL Christophe, adjoint au chef de service,
- M. GERARD Benjamin, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions du pôle,

- Mme CLOUCHOUX Joëlle, cheffe du pôle examens et responsable d'antenne de Strasbourg, dans la limite des attributions du pôle.

**Article 3 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :

- Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (gestionnaire contrôleur et valideur CHORUS DT)
- Anne-Marie WROTONY (gestionnaire contrôleur CHORUS DT et valideur en suppléance de Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE)
- Sophie BERCEAUX (hors Chorus communication) (gestionnaire contrôleur et valideur CHORUS DT)
- Martine FONTAINE STALENS (uniquement Chorus communication)

**Article 4 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Benjamin GERARD
- Stéphanie MOOG
- Joëlle CLOUCHOUX
- Franck GAGELIN (hors ESCALE)
- Solange DO (uniquement Chorus communication)

**Article 5 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaires pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Pierre-Irénée BRESSOLETTE (Programme 206)
- Sylvain SKRABO (Programme 215-C001)

**Article 6 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider en tant que gestionnaire contrôleur, dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Isabelle CARBONNEAUX

**Article 7 :**

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits) et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :- Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (tout Programme)

- Anne-Marie WROTONY (tout Programme)
- Benjamin GERARD (Programme 143)

- Stéphanie MOOG (Programme 143)
- Lauriane SCHUTZ (Programme 206)
- Sabrina JOURQUIN (Programme 206)

**Article 8 :**

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction ainsi que la validation des AP (Autorisation de Programme), à :

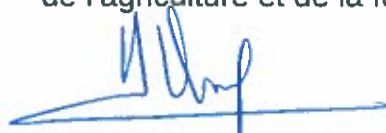
- Anabel JAMMET
- Eric KARCHER
- Natacha KOLMAN
- Hervé LEDOUX
- Françoise MELLINGER
- Marie RAYMOND
- Danièle REGARD
- Christophe SERVENTON
- Benoît VIGREUX
  
- Martial ATTICA
- Mathilde GIRAUD
  
- Olivier DEPAIX
- Vincent ETIENNE
- Raphaël GUILLET
- Françoise PIERROT
- Arnauld PIZZI
- Christelle PONSARDIN

**Article 9 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-10 du 18 juin 2019 est abrogée.  
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 05 août 2019

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

## PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-18 portant subdélégation de signature  
pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer.

**La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,**

Vu l'ordonnance n°2009-325 009 relative à la création de l'agence de service et de paiements et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret du 22 juin 2017 nommant M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de Christine AVELIN directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer à compter du 10 avril 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/ST/2017/21 de la directrice générale en date du 5 juillet 2017 portant délégation de signature au profit de M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est, en qualité de représentant territorial FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/333 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour les actes nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer, notamment en son article 2 ;

Vu la décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-12 du 18 juin 2019,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer, tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2019/333 les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région Grand Est, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale, dans les conditions suivantes :

- Mmes ROGY Catherine et DEBERNARDI Hélène et M. FABBRI Benoît, directeurs adjoints,

- M. GUYOT Patrice, secrétaire général,
- M. SIMONNOT Jérémie, secrétaire général adjoint,
- M. GUILLET Raphaël, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé, adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme BARTEAU Aurélia, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à :

- M. AUBRY Dominique et M. GUEUTIER Vincent, responsables chacun d'une antenne de proximité à Châlons-en-Champagne,
- M. SIMON Laurent, responsable de l'antenne de proximité à Strasbourg,

à effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

#### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à M. MALLET Philippe, à l'effet de signer les correspondances prévues en matière de financement de la collecte de céréales avec aval de l'établissement ainsi que les billets à ordre.

#### **ARTICLE 4 :**

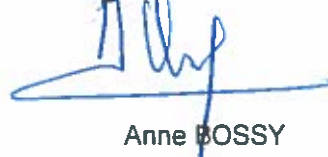
Subdélégation de signature est donnée à Mme JACQUET Marie-France et M. MALLET Philippe, à l'effet de valider l'ensemble des actes relatifs à l'instruction et la supervision des dossiers de demande d'autorisation de plantation,

#### **ARTICLE 5 :**

La présente décision abroge la décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-12 du 18 juin 2019.  
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 05 août 2019

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt**

**Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-17  
portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes hors action  
éducatrice et de désaffectation des biens meubles et immeubles des établissements publics  
locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole**

**La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,**

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/330 en date du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en matière de fonctionnement de ses services ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/334 en date du 31 juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY en matière de contrôle de légalité des actes hors action éducatrice et de désaffectation des biens meubles et immeubles des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est et en application de l'arrêté préfectoral n°2019/334 du 31 juillet 2019 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mmes ROGY Catherine et DEBERNARDI Hélène et à M. Benoît FABBRI, directeurs régionaux adjoints, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2019/330 du 31 juillet 2019 susvisé et mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2019/334 du 31 juillet 2019 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

### Article 2 :

Pour les matières mentionnées aux articles 1, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2019/330 du 31 juillet 2019 susvisé (fonctionnement de ses services), pour les matières mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2019/334 du 31 juillet 2019 susvisé (contrôle de légalité) ainsi qu'à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'ensemble des actes, décisions et correspondances comme suit :

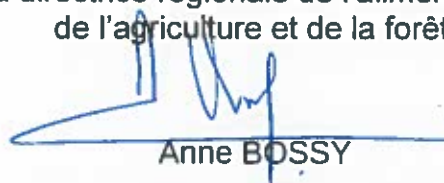
- M. Laurent BÉJOT, chef du service régional de la formation et du développement dans la limite des attributions de ce service.
- M. Christophe NOËL, adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- M. Benjamin GÉRARD, chef du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions de ce pôle.

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-11 du 18 juin 2019 est abrogée.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 05 août 2019

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt

Décision n° DRAAF GE/SG/2019-19 portant subdélégation de signature  
pour la gestion des fonds européens

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2017 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Catherine ROGY, en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/335 du 31 juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, pour la gestion des Fonds Européens : le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le fonds européen pour la pêche (FEP), et le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) ;

VU la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), le fonds européen pour la pêche (FEP), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2007-2013 ;



## DECIDE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, subdélégation de signature est donnée à Mmes Catherine ROGY et Hélène DEBERNARDI et M. Benoît FABBRI, directeurs adjoints, ainsi qu'à M. Patrice GUYOT, secrétaire général, et M. Jérémie SIMONNOT, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer tous documents relatifs aux fonds européens, pour l'ensemble des dispositions prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé.

### **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer tous documents relatifs aux fonds européens, pour l'ensemble des dispositions prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé :

M. Raphaël GUILLET, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire (SREAA), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER ;

M Hervé LEDOUX et Mme Aurélia BARTEAU, adjoints au chef du service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire (SREAA), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER ;

Mme Isabelle MUQUET, chef du pôle suivi des programmations au SREAA, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER, à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

Mme Anabel JAMMET, chef du pôle compétitivité des entreprises au SREAA, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER, FEP, FEDER, à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

Mme Isabelle WURTZ, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M. Hervé RICHARD, chef du pôle gestion forestière durable au SERFOB, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M. Stéphane VIADER, chef de pôle animation et soutien à la filière forêt-bois au SERFOB, pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER relevant du secteur forêt-bois ;

M Laurent BEJOT, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER mesure 111 « formation et diffusion » à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention ;

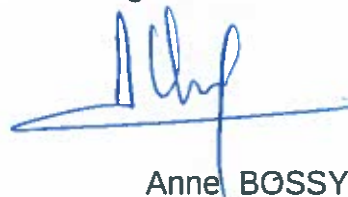
M. Stéphane GUILLIN, chef du pôle formation professionnelle au service régional de formation et de développement (SRFD), pour l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la gestion des dossiers de subvention des fonds européens FEADER mesure 111 « formation et diffusion » à l'exception des conventions ou arrêtés d'attribution de subvention.

**Article 3 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2019-13 du 18 juin 2019 est abrogée.  
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 05 août 2019

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

## PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt**

**Décision n° DRAAF-GE/SG/2019-20 de subdélégation de signature aux agents du  
centre de prestations comptables mutualisé**

### **LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA RÉGION GRAND EST,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Benoît FABBRI en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Catherine ROGY en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et les arrêtés pris pour son application ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2019/331 du 31 juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Grand Est en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2019/332 du 31 juillet 2019 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;
- VU la décision n° DRAAF-GE/SG/2019-14 du 18 juin 2019 donnant subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé ;
- VU les délégations de gestion en date du 8 janvier 2016 entre la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et la forêt d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine avec les directions suivantes :
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (DREAL) ;
  - La Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR-Est) ;
  - Le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) pour le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy ;
  - La Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de l'Aube (DDT10) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Marne (DDT51) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne (DDT52) ;-
  - La Direction Départementale des Territoires de la Meurthe-et-Moselle (DDT54) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT57) ;
  - La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) ;
  - La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT68) ;
  - La Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT88) ;
  - La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Meurthe-et-Moselle (DDPP54) ;
  - La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle (DDPP57) ;
  - La Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin (DDPP67) ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Ardennes (DDCSPP08) ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aube (DDCSPP10) ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Marne (DDCSPP51) ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne (DDCSPP52) ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse (DDCSPP55) ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDCSPP68) ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges (DDCSPP88) ;

## Décide

### ARTICLE 1

Subdélégation de signature de l'ordonnatrice secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme de la DRAAF.

### ARTICLE 2

Subdélégation de signature de l'ordonnatrice secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme pour le compte des services délégués desquels la Directrice de la DRAAF a reçu délégation de gestion d'ordonnatrice secondaire déléguée en application des conventions de gestion susvisées.

### ARTICLE 3

Afin de garantir la qualité des opérations réalisées, la délégation de signature accordée aux agents s'accompagne de la mise en place d'un contrôle interne comptable et de la mise en œuvre des dispositions ministérielles en la matière.

### ARTICLE 4

La décision n° DRAAF-GE/SG/2019-14 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé du 18 juin 2019 est abrogée.

### ARTICLE 5

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur régional des finances publiques (DRFiP) de la région Grand Est ainsi qu'aux directions départementales des finances publiques (DDFiP) de la Marne, de la Moselle, des Vosges et du Haut-Rhin et aux fonctionnaires intéressés.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 05 août 2019

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

Annexe à la subdélégation de signature DRAAF Grand Est  
 Décision N° DRAAF/Grand Est/SG/2019-20 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

<b>Agent</b>	<b>Fonction</b>	<b>Actes</b>
BLACHUT Laurence	Cheffe du Centre de Prestations Comptables Mutualisé	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
HONORE-MOLARD Annick	Responsable d'antenne	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
LEMPEREUR Dany	Responsable d'antenne	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
TAUZIN Davy	Responsable d'antenne	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
ARNOULT Armelle	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
BACONNAIS Lise	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
BENHIDOUR Yasin	Adjoint responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
BERAT Catherine	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
BEUZIT Stéphane	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
BONMARCHAND Kévin	Chargé de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie de toute écriture.
BOUTTEMANNE Valérie	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
BUFFET Lionel	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
DE MOURA Dorothée	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie de toute écriture.
FALANGA Rémy	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
FRANCES Véronique	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
GAGETTA Sylvie	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.

Agent	Fonction	Actes
GAUTHIER Elodie	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaire. Saisie de toute écriture.
GAUTHIER Isabelle	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
GILLET Alain	Chargé de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
GONZALEZ David	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
GRINWALD Jean-Jacques	Adjoint responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaire. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
HERTE Thierry	Chargé de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
HOLI Elodie	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaire. Saisie de toute écriture.
ITESIRE Jeanne	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaire. Saisie de toute écriture.
JACQUELOT Didier	Responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaire. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
JOHNSEN Dominique	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
JOLY Coralie	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaire. Saisie de toute écriture.
KAMATA Ndombé	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaire. Saisie de toute écriture.
KEIFF Sophie	Adjointe responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaire. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
KORCZINSKI Valentin	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaire. Saisie de toute écriture.
LAPORTE Myriam	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaire. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
LASCAUX Olivier	Adjoint responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaire. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
LEGRAND Monique	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
LEROUX Christelle	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
MAHUT-ROTON Ariane	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.

<b>Agent</b>	<b>Fonction</b>	<b>Actes</b>
MALHOMME Fabrice	Chargé de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
MARINANGELI Laurène	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie de toute écriture.
MARQUAND Catherine	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
MOUNOU Bruno	Adjoint responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
MURGUET Isabelle	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
ODIENNE Carole	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
PEKGOZ Semiha	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
PEQUEGNOT Fabienne	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
PERALES Audrey	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie de toute écriture.
POIROT Eric	Chargé de prestations comptables	Saisie de toute écriture.
PONTILLO Rocco	Chargé de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
RAUFFER Catherine	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
SCHWARTZ Béatrice	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
TITEUX Jean-Luc	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
TOUSSAINT Gaëtan	Responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.
WELSCH Cécile	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des RNF et des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie de toute écriture.
WUNDERLICH Brigitte	Responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture.